



Transport  
Canada

Transports  
Canada

Tower "C", Place de Ville  
275 Sparks Street  
Ottawa, Ontario, K1A 0H8

29 mars 2021

## AMENDEMENT No. 6

**Sujet: Demande d'offres à commandes T8080-200582  
Services de traduction de l'anglais vers le français pour Transports Canada**

L'objectif de cet amendement numéro -6-, à la rubrique "Demande d'offres à commandes", vise à dresser un sommaire de toutes les questions et réponses dans le but d'en informer tous les soumissionnaires potentiels.

Aucune considération ne sera accordée à tout ajout et/ou changement dû au fait que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de cet amendement.

---

**Q-1:** Dans la partie A – Exigences obligatoires, il est indiqué ce qui suit : Les six (6) ressources proposées doivent détenir un baccalauréat ou une maîtrise en traduction (de l'anglais vers le français) d'un établissement postsecondaire canadien reconnu.

Tous nos traducteurs agréés de l'OTTIAQ sont titulaires d'un baccalauréat et d'une maîtrise, mais pas nécessairement en traduction de l'anglais au français. Certains sont diplômés en linguistique appliquée, en études françaises, en journalisme, en technologie, ainsi que dans d'autres disciplines. Est-ce qu'un dossier qui regroupe un diplôme pertinent et un nombre d'années d'expérience pourrait être jugé recevable? Cette composition permettrait d'élargir l'appel à tout un pan de traducteurs expérimentés, en particulier dans le domaine technique (navigation, transport).

**R-1:** Comme indiqué dans les exigences obligatoires (M2), les six (6) ressources proposées **doivent** détenir un baccalauréat ou une maîtrise en traduction (de l'anglais vers le français) d'un établissement postsecondaire canadien reconnu.

**Q-2:** Quelle est la valeur prévue des contrats subséquents? Nous comprenons qu'aucune garantie ne peut être donnée, mais est-ce que le volume indiqué dans l'annexe Base de paiement une estimation fournie de bonne foi? Est-ce que l'estimation pour les deux contrats serait de 105 000 mots par an?

**R-2:** Il n'est ni possible de prédire les valeurs anticipées des contrats ni le nombre estimé de mots par an.

**Q-3:** Quelle serait, en pourcentage approximatif, la quantité de travail à fournir en dehors des heures normales de bureau?

**R-3:** Il n'est pas possible de prévoir la quantité de travail qui pourrait être requise en dehors des heures normales de bureau.

**Q-4:** Nous sommes une agence de traduction agréés et en règle avec l'Office des normes générales du Canada AILIA CAN/ONGC 131.10-2017 et ISO 17100:2015.

Pour l'exigence obligatoire M1 :

Les six (6) ressources proposée doivent être membres agréés en règle de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) ou d'une association professionnelle provinciale ou territoriale affiliée au Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC).

Une preuve d'agrément de chacune des six (6) ressources proposées doit accompagner la soumission.

Lors d'un appel d'offre récent pour le Service Correctionnel du Canada, il y avait la même exigence, et voici ce qui a été publié :

Si les traducteurs travaillent pour une société qui est agréée et en règle avec l'Office des normes générales du Canada AILIA CAN/ONGC 131.10-2017 et ISO 17100:2015, ils sont considérés comme satisfaisant à la M3.

M3 étant :

Les traducteurs proposés doivent être agréés et en règle auprès de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario (ATIO) ou de tout autre équivalent provincial relevant du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC). La proposition doit comprendre une copie à jour du certificat d'inscription.

Est-ce que Transport Canada accepterait cette équivalence aussi?

**R-4:** Comme indiqué dans les exigences obligatoires (M1), les six (6) ressources proposées **doivent** être membres agréés en règle de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) ou d'une association professionnelle provinciale ou territoriale affiliée au Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC).

**Une preuve d'agrément de chacune des six (6) ressources proposées doit accompagner la soumission.**

**Q-5:** Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « détaillé »? Outre le contenu habituel d'un CV, aimeriez-vous avoir trois (3) exemples de communications ou de sous-titrage précis (année, nom du projet, nombre de mots, nom du client) répartis sur trois (3) ans?

**R-5:** Les curriculum vitae doivent être suffisamment détaillés pour démontrer que les ressources possèdent au moins trois (3) années d'expérience, acquises pour chacun d'eux dans les cinq (5) dernières années, en traduction (de l'anglais vers le français) de **produits de communication** (p. ex. discours, communiqués, infocapsules, documents d'information, messages diffusés dans les médias sociaux) pour fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux.

ET

Les curriculum vitae doivent être suffisamment détaillés pour démontrer que les ressources possèdent au moins trois (3) années d'expérience, acquises pour chacun d'eux dans les cinq (5) dernières années, en traduction (de l'anglais vers le français) **de sous-titres de vidéos** pour fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux.

**Q-6:** En ce qui concerne un « minimum de trois (3) ans d'expérience chacun au cours des cinq (5) dernières années », est-ce que cela doit-être des années **consécutives** ou est-ce que cela peut être trois (3) années au cours des cinq (5) dernières années? (Je pose la question parce que notre candidature a été rejetée l'an dernier, car nous n'avions pas fourni d'exemples d'années consécutives, même si cela n'était pas précisé dans les exigences, alors je veux m'assurer de bien comprendre votre exigence).

**R-6:** L'expérience minimale de trois (3) ans au cours des cinq (5) dernières années n'est pas nécessairement des années subséquentes.